

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 AP/CP « Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 880 000 € Montant de l'opération : 31 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur une nouvelle demande d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 31 000 € pour 6 projets de construction de maisons labellisées à Miserey Salines, Busy, Chemaudin et Vaux, Roset Fluans et Champagny.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégation pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. DRALET Jordan et Mme MARCHANDEAU Mélody

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, dans le lotissement « Les Vignes des Champs » à MISEREY-SALINES (lot n°5), commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Miserey-Salines : 0 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

III. Demande de subvention de M. YVON Damien et Mme POIGNOT Marie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de l'acquisition d'une maison jumelée labellisée, dans le lotissement « Au Village Sud » à BUSY (maison A, parcelle 3), commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Busy : 0 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

IV. Demande de subvention de M. VITTE Adrien et Mme THE Stéphanie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, dans le lotissement « Petit Champsol » à CHEMAUDIN ET VAUX (lot n°41), commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Chemaudin et Vaux : 0 €

Participation du promoteur : 5 835 € (réduction du prix d'achat de 5 835 €)

V. Demande de subvention de M. LOPEZ Sébastien et Mme ANGININ Audrey

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de l'acquisition d'une maison individuelle labellisée, dans le lotissement « Au Village Sud » à BUSY (lot n°9), commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Busy : 0 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

VI. Demande de subvention de M. DIOT Damien et Mme LELU Justine

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de l'acquisition d'une maison individuelle labellisée, 7 rue des Perrières à ROSET FLUANS, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Roset Fluans : 0 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

VII. Demande de subvention de M. et Mme BAILLY Victor et Manon

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de l'acquisition d'une maison individuelle labellisée, dans le lotissement « Champ du Chêne » à CHAMPAGNEY, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Champagney : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

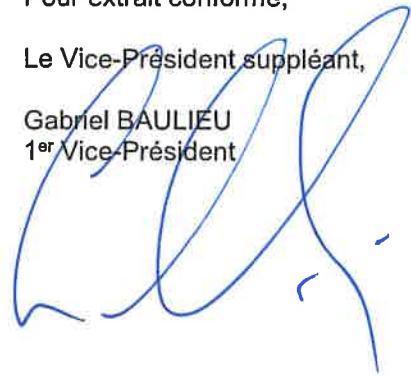
- **la demande de subvention de M. DRALET et Mme MARCHANDEAU correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.**
- **la demande de subvention de M. YVON et Mme POIGNOT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.**

- la demande de subvention de M. VITTE et Mme THE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. LOPEZ et Mme ANGONIN correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. DIOT et Mme LELU correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. et Mme BAILLY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 07 NOV. 2017



Contrôle de légalité